

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE SEANCE DU 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au coronavirus – COVID 19, la salle du conseil municipal située à la mairie de Vernou en Sologne, 5 place de l'Eglise, est exceptionnellement déplacée à la Maison des Associations 40 rue des Marnières.

En effet, la salle du conseil de la mairie, ne permettant pas de garantir les conditions de sécurité satisfaisantes pour l'accueil des membres du conseil municipal (Cf. : Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

La demande d'autorisation pour déplacer la salle du Conseil Municipal a été autorisée par la Préfecture de Loir-et-Cher.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mr RENAULT Etienne, Mme COURCELLES Kathaleen, Mme BERTIN Julie, Mr BOURDERIOUX Nicolas, Mme CLOUET Magali, Mr BONARD Jean-Sébastien

ABSENTS-EXCUSES : Mr PETITFRERE Jacques donne pouvoir à Martine RUET
Mme CERF Jutta absente excusée sans pouvoir
Mr PICAUD Arnaud

SECRETARE : Mr COIGNARD Patrick

DATE DE LA CONVOCATION : 07 juin 2021

HUIS CLOS

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, sur la demande de trois conseillers municipaux ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos. Toute séance tenue à huis clos sans la décision préalable du conseil municipal est irrégulière.

Vu la situation sanitaire actuelle, Monsieur le Maire pourrait demander l'accord au Conseil Municipal pour se réunir à huis clos (Cf. : Article L.2121-18 du CGCT) mais propose que l'accueil du public soit possible en limitant le nombre à 6 personnes afin de respecter les règles sanitaires.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide de ne pas se réunir pas à huis clos.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021** :

Signature du procès-verbal de la dernière séance en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation).

- **LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Achats validés lors du dernier conseil municipal

- Signature de la convention avec Camping-car park pour un montant de 1 140 € TTC.
- Signature du devis de Kévin DEPOND pour le terrassement des aires de jeux pour un montant de 12 500,64 € TTC.
- Signature du devis de Kévin DEPOND pour l'entretien des chemins communaux pour un montant de 27 032,40 € TTC.
- Devis Bouygues Télécom pour le changement d'opérateur de téléphonie pour un montant de 511,20 € TTC/mois.
- Signature du devis pour l'achat de la tondeuse frontale ISEKI pour un montant de 33 600 € TTC.
- Signature du devis pour l'achat de la tondeuse thermique ISEKI pour un montant de 2 000 € TTC.
- Devis SEMIO : Achat de 4 jeux sur ressort pour un montant de 1 909,20 € TTC.

Les deux achats listés ci -dessous ont été validés lors du Conseil Municipal du 11 décembre dernier pour lesquels, une subvention de 4 627 € a été attribuée et ce, dans le cadre de l'opération 1000 chantiers pour nos artisans :

- Signature du devis de l'entreprise CLAEYS pour le remplacement du portail de l'école, la fourniture et la pose d'un portail pour un montant de 2 400 € TTC.
- Signature de 2 devis de l'entreprise LEMAY : 1 pour la clôture de l'atelier communal pour un montant de 4 560 € TTC et un autre pour la clôture du garage communal pour un montant de 4 080 € TTC.

Soit un montant total de 89 733,44 € TTC

Achats réalisés depuis le dernier conseil municipal

- Devis holt : réparation de la borne camping car pour un montant de 597,24 € TTC.
- Devis GREEN 41: Achat d'une tronçonneuse thermique pour un montant de 348,00 € TTC.
- Devis DISCOUNT COLLECTIVITES : achat de 14 plots bétons pour un montant de 408,00 € TTC.
- Devis Fabregue Duo : Achat d'urne pour les élections pour un montant de 266,55 € TTC.
- Devis P.VELEC : Achat de gaine pour l'éclairage du nouveau terrain de pétanque, pour un montant de 71,29 € TTC.
- Achat de 2 plexis pour les urnes électorales pour un montant de 280,47 € TTC.
- Devis VEOLIA pour le renouvellement de la pompe n°2 route de Chambord pour un montant de 1 190,53 € TTC.
- Devis VEOLIA pour le renouvellement de l'armoire électrique route de Millançay pour un montant de 5 373,36 € TTC.
- Devis SARL TURPIN pour la remise en état des fermetures de plusieurs menuiseries à la boulangerie pour un montant de 594,00 €.
- Devis LES JARIDNS DE SOLOGNE achat de fleurs pour les massifs pour un montant de 543,88 €.
- Devis SCIERIE DE MILLANÇAY débit chêne passerelle de l'étang communal pour un montant de 113,58 €.

Soit un montant total de 9 786,90 € TTC

- **BILAN COMPTABLE :**

Présentation du compte communal arrêté au 11 juin 2021 soit 581 588,62 €.

- **BILAN DU STAGE DE VICTOR GENTILLET :**

Le stage de Victor Gentillet se terminera le 19 juin après deux mois d'étude pour la replantation de notre aire naturelle de camping. Sa présentation lors de la réunion du 28 mai a permis de nous éclairer sur les pistes à suivre pour le futur aménagement du site. La fin de son stage le mènera à rencontrer les pépiniéristes locaux afin d'obtenir des devis en rapport avec les espèces végétales choisies. Il sera pour cela épaulé par Martine Ruet et Jeannick Charpentier qui prendront le relais de ce chantier de replantation qui aura lieu à l'automne, projet entrant en partie dans le cadre de la DADD obtenue du Conseil Départemental.

- **INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

Document envoyé par mail aux élus suite à la réunion de bureau des Adjointes et des élus du vendredi 28 mai dernier et annexé à cet ordre du jour.

- **BUS NUMERIQUE** : Le mardi 27 juillet 2021 le bus numérique sera présent sur notre commune. Les ateliers se dérouleront sous forme de 2 ateliers dans la journée
 - Matin : 9h30 – 12h30 pour 6 personnes
 - Après-midi : 14h00 -17h00 pour 6 personnes

- **ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :**

Monsieur le Maire précise qu'en raison du double scrutin et de la crise sanitaire, l'implantation du bureau de vote a été modifiée.

Les électeurs devront se rendre à la Maison des Associations – 40 rue des Marnières (habituellement à la mairie). Les 2 bureaux de vote se tiendront dans la même salle mais de manière séparés et l'accès aux bureaux de vote se fera par la cour de l'ADMR.

Les deux dépouillements se dérouleront également en même temps dans chacun des bureaux de vote.

*Elections départementales
Dimanche 20 juin 2021 (1^{er} tour)*

Matin de 8h à 13h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
----------	-------------	-------------

Président	Mme Martine RUET	Mutualisation avec bureau élections régionales
Président suppléant	Mr Anthony GUICHARD	Mutualisation avec bureau élections régionales
Secrétaire	Désigné par le président	Mutualisation avec bureau élections régionales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr GIRAUDET Pascal	Titulaire
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Etienne RENAULT	Suppléant

Après midi de 13h00 à 18h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président	Mme Martine RUET	Mutualisation avec bureau élections régionales
Président suppléant	Mr Anthony GUICHARD	Mutualisation avec bureau élections régionales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections régionales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr GLEMOT Vincent	Suppléant
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Nicolas BOURDERIOUX	Titulaire

Scrutateur : Magali CLOUET

Elections Régionales
Dimanche 20 juin 2021 (1er tour)

Matin de 8h00 à 13h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président	Mme Martine RUET	Mutualisation avec bureau élections départementales
Président suppléant	Mr Anthony GUICHARD	Mutualisation avec bureau élections départementales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections départementales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Jean-Sébastien BONARD	Titulaire
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mme Julie BERTIN	Suppléant

Après-midi de 13h00 à 18h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président	Mme Martine RUET	Mutualisation avec bureau élections départementales
Président suppléant	Mr Anthony GUICHARD	Mutualisation avec bureau élections départementales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections départementales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Laurent MOREAU	Titulaire
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Patrick COIGNARD	Suppléant

Elections départementales
Dimanche 27 juin 2020 (2ème tour)

Matin de 8h00 à 13h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président		Mutualisation avec bureau élections régionales
Président suppléant	Mme Jutta CERF (en attente de confirmation)	Mutualisation avec bureau élections régionales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections régionales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Arnaud PICAUD	Suppléant
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mme Kathaleen COURCELLES	Titulaire

Après-midi de 13h00 à 18h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président		Mutualisation avec bureau élections régionales
Président suppléant	Mme Jutta CERF (en attente de confirmation)	Mutualisation avec bureau élections régionales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections régionales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)		Suppléant
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Laurent MOREAU	Titulaire

Elections Régionales
Dimanche 27 juin 2020 (2ème tour)

Matin de 8h00 à 13h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président		Mutualisation avec bureau élections départementales
Président suppléant	Mme Jutta CERF (en attente de confirmation)	Mutualisation avec bureau élections départementales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections départementales
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mme Julie BERTIN	Suppléant
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Jeannick CHARPENTIER	Titulaire

Après midi de 13h00 à 18h00

Fonction	Nom, prénom	Observation
Président		Mutualisation avec bureau élections départementales
Président suppléant	Mme Jutta CERF (en attente de confirmation)	Mutualisation avec bureau élections départementales
Secrétaire	Désigné par le Président	Mutualisation avec bureau élections départementales

Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)	Mr Patrick COIGNARD	Titulaire
Assesseur titulaire ou suppléant (à préciser dans la colonne observation)		Suppléant

• **ORGANISATION D'UNE PARTICIPATION CITOYENNE :**

Après plusieurs échanges avec les services de la gendarmerie de Romorantin et afin de répondre à une autre promesse de campagne, nous souhaitons mettre en place la participation citoyenne sur la commune de Vernou-en-Sologne.

En quoi consiste la participation citoyenne ? La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5 700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre.

La commune a été découpée en 3 quartiers (demi-lunes), la commission de sécurité dédiée à ce sujet a été convoquée en mairie afin de définir les membres référents de chaque quartier. Suivant les conseils de la gendarmerie qui conseille une période de tests, ces premiers référents seront les élus de la commission répartis ainsi :

- Centre bourg – Route de Neung jusqu'à la route de Romorantin

Référente : Kathaleen Courcelles

- Route de Romorantin, jusqu'à la route de Bauzy en incluant les lotissements

Référent : Nicolas Deguine

- Route de Bauzy jusqu'à la route de Neung et les extérieurs

Référent : Anthony Guichard

Une réunion est prévue le 15 juin à 17h00 en mairie entre le lieutenant DEMONCHY et ces référents citoyens.

Arrivée de Mr Arnaud PICAUD à 19h22.

• **MILLANCYCLISME NOMINATION D'UN REFERENT ET DE 5 SIGNALEURS :**

L'association MILLAN'CYCLISME a besoin de connaître le référent de notre commune pour la course prévue le 26 juin prochain.

Il faut également nommer 5 signaleurs afin d'assurer la sécurité de la course lors du passage dans la commune.

Le référent communal :

-

Les 5 signaleurs sont :

-
-
-
-
-
-

Un appel à bénévoles va être lancé prochainement.

- **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Le marché des transports scolaires pour le RPI Courmemin Vernou arrive à échéance. Il est nécessaire de le renouveler pour la rentrée prochaine.

Jusqu'ici toutes les formalités administratives étaient assurées par la mairie de Courmemin. Il a été décidé qu'à compter de la rentrée 2021-2022, la gestion administrative sera assurée, à tour de rôle entre Courmemin et Vernou. La commune de Vernou est donc chargée du renouvellement du marché pour les 3 années à venir.

Monsieur le Maire précise qu'un marché public à procédure adaptée va être prochainement lancé. A l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité pour définir l'attributaire du marché, le montant exact et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

- **PRESENTATION DU DOSSIER D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue à la société ADACCAR notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier et de l'étude des différents prestataires. Monsieur David RICHARD va faire une présentation des différents luminaires qui équiperont à la rentrée prochaine la commune.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL

1) MARCHÉ RENOVATION ET REQUALIFICATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Au terme de plusieurs mois d'échanges et de réunions de la commission d'éclairage public sur un dossier important pour notre commune à savoir le passage intégralement en technologie LED des différents points lumineux.

Le choix des luminaires a été effectué par la commission de travail sur recommandation technique de la société ADACCAR, et à la suite de cela un marché à procédure adaptée comprenant 1 lot a été lancé pour lequel six entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offre, seule compétente dans l'attribution d'un marché public, s'est réunie pour statuer sur le prestataire retenu. La commission a choisi de suivre les conclusions de l'AMO qui s'appuyaient sur les critères suivants : prix total pour 40% de la notation et 60% pour la valeur technique de la note finale.

A la suite de la réunion qui s'est réunie le mercredi 9 Juin 2021, la commission d'appel d'offre a choisi le prestataire R2 l'énergie d'éclairer pour un montant de 86 586,94 € HT soit 103 904,33 € TTC (hors subvention, le reste à charge communal sera d'environ 35% soit environ 40 000€ TTC.)

Il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- pour autoriser Monsieur le Maire à retenir l'entreprise R2 l'énergie d'éclairer ;
- pour signer l'ensemble des documents relatifs à l'appel d'offre
- pour engager les travaux.

Monsieur le Maire en profite pour remercier de la qualité du travail effectué sur ce dossier Anthony GUICHARD et les membres de la commission à savoir : Nicolas BOURDERIOUX, Etienne RENAULT, Jean-Sébastien BONARD, Jeannick CHARPENTIER et bien entendu David RICHARD notre AMO pour la qualité de son étude.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE :

- à retenir l'entreprise R2 l'énergie d'éclairer pour un montant de 86 586,94 € HT soit 103 904,33 € TTC ;
- à signer l'ensemble des documents relatifs à l'appel d'offre
- à engager les travaux.

2) RENOUELEMENT DES TABLES DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire précise que la commission vie scolaire jeunesse a proposé de renouveler 8 tables à la cantine scolaire. Des demandes de devis ont été faites par Jutta CERF selon le détail ci-dessous :

Tables de cantine 200 x 80 / 7 tables à prévoir / 6 élèves par table

Fabricant	Modèle	Prix unitaire HT
MobMob	Carelie Bandana	202,60 € 197,19 €
Sdm-Direct Usine	Bermudes Oxygène	138,50 € 211,10 €
Techni-contact		214,03 €
Direct collectivités	Flore (p. 343)	231,00 €

Jutta CERF, sur proposition de la commission, a décidé de retenir le devis de MOB MOB pour la somme totale de **1 935,34 € TTC** avec deux dimensions différentes : 6 tables de 200x80 et 2 tables de 80x80. Elle précise également que les bancs seront conservés et repeints, les tables quant à elles devront respecter la hauteur actuelle.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à retenir le devis de MOB MOB pour un montant total de 1 935,34 € TTC.

3) SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE :

Suite à une réunion avec les responsables de la DLP du Loir et Cher, Jutta Cerf et Karine Forget de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer son fonctionnement, la commune de Vernou en Sologne souhaite associer la bibliothèque au réseau de lecture publique départemental (DLP) grâce à une convention de partenariat. Cette convention permettra d'obtenir par la suite des aides de la part de la DLP du Loir et Cher pour son agencement La bibliothèque ouvrira dans un premier temps sous forme de Point Lecture afin d'évaluer le potentiel et la fréquentation.

Il est demandé son accord au Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la direction de la lecture publique.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la création et au développement d'une bibliothèque.

4) RENOUELEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE :

Les photocopieurs de la mairie et de l'école (au nombre de 3) ont été achetés en début du précédent mandat avec un contrat de maintenance qui couvre :

- L'intervention d'un technicien en cas de panne
- Les consommables : toners et tête d'impression
- Un forfait d'impression de 10 000 copies NB / 8 000 copies Couleurs par trimestre

Actuellement le prix par mois est de 488,14 € pour l'ensemble du parc

Nous avons décidé de changer ce matériel pour du matériel en location sur 21 Trimestres (jusqu'à la fin du mandat) mais qui ne permet pas en cas de panne du matériel de profiter d'un échange standard. Mais également de pouvoir ajuster notre consommation et suivre l'évolutions des besoins et de la technologie au fil des années. Nous avons opté pour du matériel CANON chez les deux prestataires que nous avons interrogés répondant aux critères suivants :

- 2 copieurs multifonctions minimum 25 pages/minute
- NB & Couleurs
- Scanner
- 4 chargeurs de 500 feuilles

- 1 copieur Couleur / NB uniquement A4 (pour les adjoints)
- Le contrôle du nombre de copies avec la mise en place de code par personne
- La maintenance complète des machines

- o L'intervention d'un technicien en cas de panne
- o Les consommables : toners et tête d'impression
- o Un forfait d'impression de 10 000 copies NB / 8 000 copies Couleurs par trimestre
- o Les pièces détachées en cas de panne des machines

Nous avons interrogé deux sociétés locales : IBS connexion (notre prestataire actuel) et KONICA

	IBS	KONICA
LOCATION PAR TRIMESTRE	1 220,13 €	771,93 €
COPIE NB / COULEURS par TRIMESTRE	10000 / 8000	14 000 / 11 000
TOTAL HORS TAXE SUR 21 Trimestre	25 622,73 €	16 210,53 €
PRIX TTC	30 747,27 €	19 452,63 €

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la société KONICA. Nous devons réfléchir sur l'avenir des 3 photocopieurs présents en mairie puisqu'une reprise n'est pas envisageable chez KONICA (IBS nous proposait une reprise pour 600€).

A noter que nous avons reçu une ultime proposition de la société IBS sur du matériel KONICA pour un montant de 742,65 € le mardi 9 Juin 2021.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à retenir le devis de KONICA pour un montant total HT sur 21 trimestre de 16 210,53 € soit 19 452,63 TTC.

5) CREATION D'UN BOULODROME SUR L'ANCIEN TERRAIN DE TENNIS :

Nous avons prévu de réaliser cette année le boulo-drome sur l'ancien terrain de tennis. Il a été jugé important de réaliser ces travaux avant l'été (ou au début de l'été) afin d'en faire profiter un maximum de personnes durant la période estivale.

Par ailleurs, une tranchée a été réalisée le long du fossé par la société DEPOND pour permettre la mise en place d'une gaine afin de doter le boulo-drome d'un éclairage suffisant par la suite.

En effet, la commission de travail sur l'éclairage public a décidé d'équiper et d'intégrer les travaux d'éclairages pour le boulo-drome dans la consultation.

Concernant le boulo-drome celui-ci fera 40 m de long par 15 m de largeur soit une surface de 600m². Nous avons interrogé différents prestataires et deux ont répondu : DEPOND SARL et LEMAY TP. Le détail des prestations se décompose ainsi :

	DEPOND SARL	LEMAY TP
PRESTATION	8 700,00 €	15 332,00 €
CALCAIRE	0,20 sur 15 cm + 0,4 sur 5cm	0,20 sur 15 cm + 0,4 sur 5cm
BORDURE INCLUSE	+ VALUE 3 500,00 €	OUI
TOTAL HT	12 200,00 €	15 332,00 €
PRIX TTC	14 640,00 €	18 398,40 €

Après échanges avec Kévin DEPOND, celui-ci a réévalué son offre initiale en tenant compte du fait que nous l'avions choisi pour la réfection des chemins et propose une solution pour les bordures. Il a chiffré également la réfection des allées (actuellement en gravillon bleu) afin d'harmoniser l'ensemble du site. Le devis en plus-value de l'offre initiale s'élève à 2 986,20 € HT, ce qui porterait l'offre globale des travaux à **15 086,20€ HT** soit **18 103,44€ TTC**, proposition restant mieux placée et offrant une réalisation totale du site.

Ce dernier confirme également une réalisation des travaux à partir du 5 juillet pour une livraison finale au plus tard le 12 juillet si le devis est validé ce soir.

Au regard de ces nouveaux arguments et d'une offre compétitive répondant à nos exigences en terme de délais, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la Société DEPOND SARL.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal décide de retenir la Société DEPOND SARL pour un montant de 8 700 € HT + 2 982,20 € HT en enlevant la plus-value pour les bordures soit un total de 14 023,44 € TTC. Un devis pour des bordures en chêne va être demandés à la scierie de Millançay.

6) REFECTION DES PASSAGES PIETONS :

Nous avons fait le choix de réaliser une remise en état des différents passages piétons, bandes de stop, cédez le passage et bande de parking sur la commune. Un seul prestataire existe au niveau local (en dehors des grandes structures : Véolia ...), il s'agit de la société SOLigne implantée à Salbris.

Les différents éléments ne seront pas en peinture mais en résine (qui durent en moyenne 3 à 4 années) en fonction des passages et de l'état de la voirie. Le montant du devis est de 4 725 € HT soit 5 670 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour retenir la société SOLigne.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société SOLigne pour un montant de 4 725 € HT soit 5 670 € TTC.

7) MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ANNUELLE (BALAYEUSE/DEMOUSSAGE) :

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mr Boqueret de la société Véolia pour le passage d'une balayeuse dans la commune.

Après l'étude de terrain faite, la commune possède environ 5 600 m de voirie sont à balayer. Ce qui amène au chiffrage suivant :

- Un passage de balayeuse pour la totalité du mètre forfait de 620 € HT. Ceci comprend la prestation, l'évacuation des déchets de balayage ainsi que leur traitement.
- Une prestation de démaussage forfait journalier de 1 085 € (balayeuse équipée de karcher)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- son avis sur les deux prestations listées ci-dessus.
- son accord pour la signature d'une convention annuelle avec la fréquence de passage souhaitée.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE :

- à retenir la société VEOLIA pour le passage de la balayeuse pour un montant forfaitaire de 620 € HT ;
- à signer la convention annuelle avec la fréquence de passage souhaitée.

8) CURAGE DE DEUX LITS A LA STATION D'EPURATION :

Comme annoncé au dernier CM, nous devons procéder au curage de deux bassins sur les quatre de la STEP (Station d'Épuration). Nous avons consulté les deux prestataires SEDE et SAUR pour la réalisation de cette opération. Les deux propositions sont les suivantes :

	SEDE	SAUR
CURAGE TRANSPORT COMPOSTAGE DES BOUES STEP	5 340,00 €	6 970,00 €
TOTAL HORS TAXE	5 340,00 €	6 970,00 €
PRIX TTC	6 408,00 €	7 667,00 €

Il est à noter que nous avons obtenu une aide de 1 540 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur l'une des deux propositions.

Avis du Conseil :

10) ADMISSION EN NON-VALEUR :

Nous avons reçu du Trésor Public de Lamotte Beuvron une demande d'admission en non-valeur de titres suite à une ordonnance d'homologation de recommandations de rétablissement personnel sans liquidation de Mr AUGER Dominique, qui est locataire d'un logement communal.

Conformément aux articles L 332-5 alinéa 2, L 333-1 et L 333-2 du Code de la Consommation, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne de plein droit l'effacement des dettes de Mr AUGER Dominique antérieurs à la présente décision.

Le montant total des créances relatives aux loyers impayés s'élève à 4 250,00 € et datant d'avant 2018.

Il est donc demandé au Conseil Municipal son accord pour mandater cette somme au compte 6542 du budget communal.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de de la somme de 4 500 € sur le compte 6542 du budget communal.

11) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir apporter un soutien aux agents techniques, notamment, dans les tâches liées à l'entretien des espaces verts et de l'arrosage.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique selon le planning ci-dessous :

- Du 28 juin au 16 juillet : temps complet
- Du 19 au 30 juillet : temps non complet 16h50/hebdomadaire
- Du 09 au 20 aout : temps complet

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332

Monsieur le Maire précise que le choix du recrutement s'est porté prioritairement sur un jeune de la commune, Marius Beaufeu.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour ce recrutement.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Par ailleurs, Mr le Maire précise qu'un autre jeune de la commune, Julicien Lebon, a été recruté

pour le remplacement de Jennifer Bardin à l'agence postale du 19 au 31 juillet. L'agence Postale sera fermée au public du 2 au 9 août.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à procéder au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité selon les conditions listées ci-dessus.

12) SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Florence PENTECOUTEAU a effectué une demande de mutation auprès d'une autre collectivité. Elle est donc été radiée de nos effectifs depuis le 08 mars 2021.

Il est donc nécessaire de supprimer son poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter de ce jour.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter de ce jour.

13) SECURISATION DU LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le diagnostic de sécurité qui a été réalisé par l'Agence Technique Départementale afin de sécuriser la rue de Pont Bureau.

En effet, cette rue dessert de nombreuses habitations et la vitesse des véhicules est excessive. Des stops ont été installés par la précédente municipalité en espérant faire ralentir les usagers.

Après discussion avec les élus, la solution de repasser les carrefours en priorité à droite sur l'ensemble du lotissement semble être la solution la plus adéquate.

Pour ce faire deux solutions sont possibles :

- Mise en place de signalisation indiquant les priorités à droite
- Mise en place d'une zone 30 pour toute la rue de Pont Bureau y compris la rue du Clos du Liseron (pose des panneaux entrée et sortie de zone)

De plus, des aménagements en entrée de zone permettraient de marquer plus la zone 30 et d'imposer des vitesses réduites dès l'entrée dans la rue, depuis la RD 60.

Il a été également envisagé la création d'une écluse double au niveau de l'entrée côté RD 63 (rue des remparts). Elle ne permettra le passage que d'un véhicule et incitera au ralentissement dans les deux sens de circulation. Cet aménagement pourra faire l'objet d'une phase de test permettant de mettre à l'épreuve son efficacité

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur le diagnostic réalisé par l'ATD et la phase de test.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal valide le diagnostic réalisé par l'ATD et la phase de test.

14) DEPLACEMENT DE L'ARRET DE BUS « CHATEAU DE LA BORDE » :

Martine RUET a rencontré mercredi 19 Mai la région pour l'abris bus.

La borne pour le bus située devant le château de la Borde va être déplacée début septembre par la région afin de la mettre rue de pont bureau en face de chez Magali CLOUET à l'emplacement de l'arrêt existant.

Normalement la région va prendre en charge le nouvel abri bus. Par contre, il va falloir prévoir, afin de sécuriser l'arrêt, un passage piéton.

De plus, actuellement il y a des panneaux « interdit au plus de 10 tonnes » il faudra rajouter un panneau stipulant « sauf transports scolaires ».

Il est demandé son avis au conseil pour le déplacement de cet abri bus et pour créer un passage piéton à cet emplacement afin de sécuriser la sortie des enfants du bus.

Avis du Conseil :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacement de cet abri bus et pour créer un passage piéton à cet emplacement afin de sécuriser la sortie des enfants du bus.

15) NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'UN SUPPLEANT POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 :

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en 2022 du 20 janvier au 19 février 2022, il est nécessaire de communiquer avant le 30 juin à l'INSEE le nom du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de reconduire Mr Jacques PETITFRERE en qualité de coordonnateur communal et Mme Julie BERTIN en tant que coordonnateur suppléant. En effet, ces coordonnateurs avaient été désignés en 2020 par le Conseil Municipal mais pour cause de Covid, le recensement avait été reporté d'un an.

Le coordonnateur sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement et assurera l'encadrement des agents recenseurs ainsi que le suivi de la collecte.

Avis du Conseil :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal décide de nommer Mr Jacques PETITFRERE en qualité de coordonnateur communal et Mme Julie BERTIN en tant que coordonnateur suppléant.

16) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT DE LA CITERNE DE GAZ A LA BOUCHERIE :

Lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2021, il a été acté par le Conseil Municipal le dégazage de la citerne pour la somme de 386 € TTC et de 242 € TTC pour l'évacuation, soit au total un montant de 628 € TTC.

Après plusieurs échanges avec la société GAZARMOR et comme il n'y a pas de gaz dans la citerne, le règlement de la somme de 386 € TTC n'est pas nécessaire.

Au niveau du retrait de la citerne, la société GAZARMOR a effectué un geste commercial, le montant s'élève donc à 214 € TTC au lieu de 242 € TTC.

Le contrat aurait dû être au nom du propriétaire qui est la mairie or au moment de l'établissement de celui-ci il a été mis au nom de la SARL LANGUILLE.

Mr LANGUILLE doit régler la facture de 214 € TTC et la commune le remboursera par la suite de cette même somme.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour le remboursement de la somme de 214 € TTC à la SARL LANGUILLE.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de la somme de 214 € TTC à la SARL LANGUILLE.

Questions diverses :

- Prochain Conseil Municipal : Mardi 20 Juillet 2021 ;
- Point sur le barbecue du 12 Juin ;
- Festivités des 13 et 14 juillet ;
- Travaux à l'école et planification avec les différentes entreprises ;
- Rénovation du chemin de la croix de la Roche ;
- Prévoir le nettoyage de l'Eglise ;
- Réunion mardi 15 juin à 13h30 avec les commerçants pour l'organisation du repas du 13 juillet ;

- Jeudi 17 juin à 19h00 : réunion d'information pour les élus sur la mise en place et l'organisation des élections départementales et régionales ;
- La location d'une estrade pour le bal du 13 juillet est prévue ;

Fin de la séance à 21h16

Le Maire,

Les Conseillers

Nicolas DEGUINE